

ATELIER MUSIQUEZAG : INSCRIPTION & CONTRAT COURS INDIVIDUEL

1. L'enseignement est donné par semestre de 18 leçons.
Nous suivons le calendrier de l'Atelier Musiquezag
(voir www.ateliermusiquezag.ch).
2. En cas d'absence de l'élève non justifiée 24 heures à l'avance, le professeur n'est pas tenu de remplacer le cours.
Au maximum 2 cours par année seront remplacés (selon disponibilité du professeur).
3. Si le professeur est absent, le cours doit être remplacé.
4. Les frais de matériel pédagogique (méthode, partitions, CD's etc.) ne sont pas compris dans les écolages.
5. Un cours par année est dédié au concert de fin d'année (si l'élève participe).
6. Veuillez respecter les échéances des écolages.
Tout rappel sera facturé 20 francs.
7. L'élève qui ne désire plus prendre de leçons prévient son professeur deux mois avant la fin du semestre en cours soit le 30 novembre ou le 30 avril.
L'élève inscrit paie tout le semestre, même s'il arrête les cours avant la fin de celui-ci.
8. Sans résiliation, l'inscription est renouvelée tacitement d'un semestre à l'autre et d'une année à l'autre.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du contrat ci- dessus et avoir accepté les articles susmentionnés.

Date & signature :

prénom et nom:

date d'anniversaire :

adresse :

téléphone:

email :

cours désiré :